

COMMUNE DE LONGCHAMP-SUR-AUJON
PROCÈS VERBAL D'UNE RÉUNION DE CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 05 NOVEMBRE 2021

PRESENTS : Patrick **MARY**, Maire, Sandrine **FLEURY**, Catherine **LEICHNER**, Adeline **VOYARD**, Adjoint, Etienne **LECLERE**, Guillaume **DOS SANTOS**, Camille **BRESSON**, Bertrand **THIEBAULT**, Fabrice **FOUTRIER**, Marie-Françoise **CABELEIRA**, Conseillers Municipaux.

POUVOIR : Christelle **PENNESI** à Patrick **MARY**.

Madame Marie-Françoise **CABELEIRA** est élue secrétaire de séance.

Le Conseil Municipal à l'unanimité **approuve le procès-verbal du 17 septembre 2021.**

Le Maire passe à l'examen de l'ordre du jour :

1. Ville de BAR-SUR-AUBE – Participation aux frais scolaires,
2. Commune de VILLE-SOUS-LA-FERTE – Participation aux frais scolaires,
3. Commune de VILLE-SOUS-LA-FERTE – Participation aux charges supplétives de la Maison Pour Tous,
4. Questions diverses.

1) VILLE DE BAR-SUR-AUBE – PARTICIPATION AUX FRAIS SCOLAIRES

Bar-sur-Aube -
Participation aux frais
scolaires
Délib. n° 26/2021
Visée S/P 12/11/2021

A l'unanimité, le Conseil Municipal accepte de régler à la Ville de BAR-SUR-AUBE la participation financière pour la scolarisation des enfants de la Commune fréquentant des écoles de BAR-SUR-AUBE pour l'année 2020/2021, soit :

- **485,98 euros** pour la classe primaire.
- **485,98 euros** pour la classe primaire (ULIS) x 2 élèves = **971,96 euros**.
- **913,84 euros** pour la classe maternelle.

TOTAL = 2 371,78 euros

Il dit que les crédits sont inscrits au Budget Primitif 2021.

2) COMMUNE DE VILLE-SOUS-LA-FERTE – PARTICIPATION AUX FRAIS SCOLAIRES

Ville-Sous-La-Ferté -
Participation aux frais
scolaires
Délib. n° 27/2021
Visée S/P 12/11/2021

A l'unanimité, le Conseil Municipal accepte de régler à la Commune de VILLE-SOUS-LA-FERTE la participation financière des dépenses scolaires des enfants domiciliés à LONGCHAMP-SUR-AUJON et ayant fréquenté les groupes scolaires de CLAIRVAUX et des FORGES-SAINT-BERNARD au cours de l'année scolaire 2020/2021, soit :

- **Cycle 1 : 1 917,16 € x 7 = 13 420,12 €**
- **Cycle 2 : 746,86 € x 5 = 3 734,30 €**
- **Cycle 3 : 722,96 € x 8 = 5 783,68 €**

TOTAL = 22 938,10 euros

Il dit que les crédits sont inscrits au Budget Primitif 2021.

3) COMMUNE DE VILLE-SOUS-LA-FERTE – PARTICIPATION AUX CHARGES SUPPLÉTIVES DE LA MAISON POUR TOUS

Ville-Sous-La-Ferté –
Participation aux
charges supplétives
M.P.T.
Délib. n° 28/2021
Visée S/P le 12/11/2021

A l'unanimité, le Conseil Municipal accepte de régler à la Commune de VILLE-SOUS-LA-FERTE la participation financière des charges supplétives de la Maison Pour Tous des enfants domiciliés à LONGCHAMP-SUR-AUJON et ayant fréquenté cette structure au cours de l'année scolaire 2020/2021, soit :

- 25 enfants x 97.37 € = 2 434,25 €
- 2 enfants x 56.80 € = 113,60 € (présents de janvier à juillet 2021)

TOTAL = 2 547,85 euros

Il dit que les crédits sont inscrits au Budget Primitif 2021.

4) QUESTIONS DIVERSES

- **Monsieur le Maire** fait part aux membres du Conseil Municipal :
 - ✓ Des travaux sur le surpresseur réalisés suite au dysfonctionnement d'un ballon oléopneumatique. Les problèmes de variation de pression sur réseau d'eau potable semblent être résolus.
 - ✓ De la visite en forêt communale qui a eu lieu le dimanche 10 octobre 2021. Elle a permis l'appréciation de l'état sanitaire. Les orientations à suivre et de situer le projet d'aménagement d'un chemin d'accès côté Val Lobot.
 - ✓ De la grande rue au Hameau d'OUTRE-AUBE : en raison d'une confusion avec la grande rue à LONGCHAMP-SUR-AUJON centre, il paraît opportun de changer la dénomination. Une consultation sera proposée aux habitants du Hameau d'OUTRE-AUBE.
 - ✓ De la démarche compostage : afin de réduire le tonnage de la collecte des ordures ménagères et en stabiliser les coûts. Une enquête sera réalisée auprès des habitants.
 - ✓ Du cimetière : réflexion sur l'aménagement d'un jardin du souvenir.
 - ✓ Du chemin de randonnée : le chemin dit « bois de LONGCHAMP » est retenu parmi les douze de la Communauté de Communes de la Région de BAR-SUR-AUBE et bénéficiera d'une aide à l'entretien plafonnée à 600 euros par kms.
 - ✓ De la fermeture des Passages à Niveaux : la SNCF nous informe que le PN 125 (Rue du Grand Etang) sera fermé entre le jeudi 25 novembre 2021 à 06 h 00 et le jeudi 02 décembre 2021 à 20 h 00 et que le PN 127 (Rue de Rennepont) sera fermé entre le jeudi 02 décembre 2021 à 06 h 00 et le vendredi 10 décembre 2021) 20 h 00.
 - ✓ De l'installation des décorations de Noël qui est prévu le samedi 04 décembre 2021.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 H 00.

La secrétaire de séance,

M-F. CABELEIRA

Le Maire,

P. MARY